

ROCHEFORT ET OLERON

Polluée aux métaux lourds, sa maison devient inhabitable

🕒 6 min ▪ Kharinne Charov, k.charov@sudouest.fr



Après analyse de la terre de leur jardin, des habitants de la cité de la Coudre, commencent à recevoir les résultats. Bruno Chauvineau est de ceux-là: sa maison est déclarée inhabitable

Tonnay-Charente

Coup de massue devant la boîte à lettres ce 3août: sa maison et son jardin sont inhabitables, signé la préfecture et l'agence régionale de santé (ARS). Un avis de licenciement ou de décès n'aurait pas été pire. «J'ai tout perdu, je suis effondré, ma maison, c'est l'achat d'une vie», confie Bruno Chauvineau en pleurs. Il habite

cité de la Coudre, bâtie sur d'anciens terrains d'un site industriel occupé aujourd'hui par l'usine d'engrais Timac. Ils sont 42 dans ce cas sur 92 parcelles dont la terre a été prélevée (1). Toutes les analyses révèlent plomb, arsenic, cadmium et zinc.

«C'est facile d'écrire qu'on ne peut plus habiter nos maisons! Mais après, on fait quoi?»

«Quelle connerie»

Ce retraité de 64ans savait déjà qu'il avait un taux trop élevé de plomb dans le sang et les urines, depuis que, en 2024, l'ARS avait invité les habitants de la cité à subir des analyses (2). Cette année-là, face aux manquements répétés de l'usine depuis plus de 40ans malgré des mises en demeure de la préfecture; face à la grogne des habitants et face à Pays rochefortais alert' (PRA) qui s'était saisi du dossier, l'État était obligé de passer à la vitesse supérieure. Outre le suivi médical proposé, il avait aussi délivré des recommandations d'hygiène: laver souvent les mains et les sols, limiter l'entrée des poussières, ne pas laisser les enfants jouer dans la terre, oublier les légumes du jardin...

Des métaux lourds dans le corps, c'est déjà inquiétant. Faire attention à sa façon de vivre, ce n'est pas simple. Mais cette fois, c'est encore une autre affaire. «C'est facile d'écrire qu'on ne peut plus habiter nos maisons! Mais après, on fait quoi? Il faut partir? Mais où? Je ne vais pas reprendre un emprunt. J'ai construit ma maison pour la laisser à mes enfants et elle ne vaut plus rien. Quelle connerie d'avoir acheté ici...»

Pourtant, cet ancien de chez Airbus ne demandait qu'à vivre tranquillement chez lui. De fait, malgré la pollution avérée, comme les 41 autres foyers, Bruno Chauvineau continue d'habiter rue Voltaire. Mais «c'est l'angoisse permanente. Il faut toujours nettoyer: balançoire, barbecue, mobilier de jardin, appuis de fenêtre, terrasse, tout! On n'ouvre plus les fenêtres et on a acheté un sèche-linge. Quand je tonds, je mets un masque car avec la poussière, mes yeux et ma gorge brûlent. Ça va durer combien de temps avant que ce soit dépollué? Et par qui, même si la préfecture vient de désigner Timac comme tiers responsable? Pour moi, il faudrait rendre impropre à l'habitat tout le lotissement.»

Contactée par l'AFP, Timac examine actuellement les suites à donner à l'arrêté préfectoral. Elle a deux mois pour faire un recours. Elle estime avoir «pleinement coopéré avec les autorités administratives tout au long des investigations environnementales» et «demeure attentive aux préoccupations des riverains».

«Scandale sanitaire»

Rien qui rassure le sexagénaire: «Mon fils a développé une sclérose en plaques à 29ans, est-ce lié à la pollution? Et mon burn-out? Et tous les habitants de la cité qui travaillaient à Timac et qui sont morts du cancer du poumon? Une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes, c'est un scandale sanitaire, on joue avec notre santé.»

Des témoignages comme celui de Bruno Chauvineau, il y en a d'autres. «Quand les cheminées de l'usine recrachaient un brouillard blanc (3), ça puait la merde, on n'y voyait plus rien. En passant, certains conducteurs mettaient leurs phares. Nos arbres jaunissaient et ça cramait la peinture des voitures», disent les uns.

«Quand ça sentait trop fort, l'usine venait distribuer des masques aux commerces alentour et ramasser les pigeons morts», rapportent d'autres. Mais les salariés «aux conditions de travail déplorables» n'ont jamais parlé. Ils n'adhèrent pas au collectif de défense de Tonnay-Charente qui veut attaquer l'État pour faute grave. Bruno Chauvineau qui en est coprésident lâche: «on pense qu'ils ont signé des clauses de confidentialité.»

Si l'inquiétude est énorme dans le lotissement, tous ne la partagent pas. «Certains font les morts et nous accusent de raconter des conneries, c'est tabou. Et comme ils ne sont pas malades et que leur maison n'est pas déclarée inhabitable ou qu'ils n'ont pas voulu se soumettre au prélèvement de terre, ils s'en foutent.» Avec le dernier arrêté préfectoral de juillet 2026 qui oblige Timac à produire un plan de gestion sous six mois, toutes les parcelles de la cité dont on n'a pas encore analysé la terre, devront être prélevées. Si les propriétaires refusent, les maisons seront déclarées inhabitables, par précaution.

Des maisons se vendent

Certains dont la parcelle est dite habitable après prélèvement, doutent parfois. Ainsi, une famille a remis de la terre neuve sur 10 centimètres ce qui peut fausser les résultats et les parents s'inquiètent pour leurs enfants. Un autre a acheté voilà six mois, il tombe des nues car c'est l'ancienne propriétaire qui a reçu les conclusions d'analyses et il ne sait pas si son terrain est pollué ou pas.

Dans la cité, c'est l'attente, longue et lourde. «On ne peut même pas dépolluer nous-mêmes, quitte à racler la terre du jardin car on n'a pas le droit de sortir la terre souillée de chez nous, pour la mettre où?», s'exclame Bruno Chauvineau. Certains ont déjà bétonné tout leur jardin.

En attendant la commission de suivi de site le 2 octobre, 37 logements sociaux

doivent se construire sur une parcelle concernée par les prélèvements au rond-point de l'écluse (4) et des maisons se vendent toujours dans la cité de la Coudre. «Jusqu'en 2024, il y avait des doutes sur la pollution. Mais depuis deux ans, on explique tout et on écrit, c'est une obligation, au risque de voir la vente annulée. Pour certains clients, c'est rédhibitoire, mais d'autres signent d'autant que la pollution fait baisser les prix», explique l'agence tonnacquoise L'Immobilière qui vient de vendre un bien.

(1) Il y a 178 parcelles dans le lotissement. (2) 130 personnes sur 400 concernées s'y sont soumises, les 270 restantes vont être relancées. (3) Depuis 2024, l'usine est une plateforme où les engrais chimiques seraient assemblés à froid. (4) Elle sera dépolluée et la nouvelle municipalité s'est engagée à ne plus délivrer de permis dans le secteur sensible.



